



**Plan de prévention et protocole de déchargement spectacles et  
manifestations diverses  
(Mise à jour juin 2021)**

**SOMMAIRE**

**GENERALITES**

**PLAN DE PREVENTION**

**1. SALLE, DIFFUSEUR**

**2. TYPE DE TRAVAUX ET ACTIVITES SOUS LA RESPONSABILITE DU DIFFUSEUR**

**3. ORGANISATION DES SECOURS**

**4. PERSONNELS DE LA SALLE HABILITE ET AUTORISE**

**5. CHANTIER**

**ANNEXE 1 : PROTOCOLE DE DECHARGEMENT**

**ANNEXE 2 : INFORMATION ET PRESCRIPTION POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE LEVAGE**

## GENERALITES

Ce plan de prévention est destiné à toutes les entreprises intervenant lors d'une manifestation organisée à l'Arcadium,

Il est composé de trois parties :

Le plan de prévention, pages 4 à 7,

une annexe 1 au plan de prévention : pour le protocole de déchargement, pages 8 et 9,

une annexe 2 d'information et de prescription pour les équipements de levage, page 10

Le plan de prévention et ses annexes sont co-signés par l'Arcadium et les diffuseurs ou leurs représentants.

Avant chaque manifestation les diffuseurs ou leurs représentants ont l'obligation de communiquer,

le plan de prévention et ses annexes, aux productions et aux entreprises sous traitantes.

# PLAN DE PREVENTION

## 1. SALLE, DIFFUSEUR

<b>SALLE</b>	Dénomination sociale : ARCADIUM	Adresse : 32 Bd du Fier 74000 Annecy
	Nom, prénom, du représentant : BOISSON Maud	Tel : 04 50 88 38 74
	Fonction : Directeur gestionnaire de l'ARCADIUM	Portable : 06 24 35 49 95

<b>DIFFUSEUR</b>	Dénomination sociale :	Adresse :
	Nom, prénom, du représentant :	Tel :
	Fonction : Régisseur Général	Portable :

## 2. TYPE DE TRAVAUX ET ACTIVITES SOUS LA RESPONSABILITE DU DIFFUSEUR OU DE SON REPRESENTANT :

Régie générale de spectacle :

- \* Accueil des productions et des sociétés sous traitantes,
  - Transmission du plan de prévention aux productions et aux sociétés sous traitantes, pour prise de connaissance,
  - Visite du site avec les représentants des productions et des sociétés sous traitantes,
- \* Déchargement et manutention du matériel,
- \* Montage et levage de structure et de matériel divers (sonorisation, éclairage, structures diverses...)
- \* Raccordement électrique des installations provisoires,
- \* Démontage et chargement du matériel.

## 3. ORGANISATION DES SECOURS :

Scs Sécurité : 04 50 88 39 85
Scs Entretien : 06 77 07 74 56
Standard : 04 50 88 38 74 / 06 24 35 49 95

S.A.M.U. : 15
Pompiers : 18
Le poste de secours et l'armoire à pharmacie sont situés côté jardin dans le couloir entrée scène artistes

## 4. PERSONNELS DE LA SALLE HABILITE ET AUTORISE :

### Utilisateurs du chariot élévateur :

Nom, prénom	Fonction
Angeloz-Nicoud Dominique	Responsable technique, électricien
Laroche Constantin	Technicien, électricien
Besson Stéphane	Technicien non électricien mais habilité et autorisé

### Utilisateurs de la nacelle :

Nom, prénom	Fonction
Angeloz-Nicoud Dominique	Responsable technique, électricien
Laroche Constantin	Technicien, électricien
Besson Stéphane	Technicien non électricien mais habilité et autorisé

### Electriciens :

Nom, prénom	Fonction
Angeloz-Nicoud Dominique	Responsable technique, électricien
Laroche Constantin	Technicien, électricien
Besson Stéphane	Technicien non électricien mais habilité et autorisé

### Travaux en hauteur :

Nom, prénom	Fonction
Angeloz-Nicoud Dominique	Responsable technique, électricien
Laroche Constantin	Technicien, électricien
Besson Stéphane	Technicien non électricien mais habilité et autorisé

## 5. CHANTIER :

### Abréviations :

- \* Salle (Arcadium) : **S**
- \* Diffuseur : **D**
- \* Producteur (tournée) : **P**
- \* Entreprises sous traitantes (catering, régies son et lumière, rigging...) : **ST**

Phase de travail	Risque identifiés	Moyens de prévention mis en œuvre	Responsable	Observation gestionnaire de la salle
Avant début des travaux	Méconnaissance des risques propres à	Transmission du plan de prévention aux productions et aux	D	
Durant toutes les phases du chantier, du montage au démontage	Choc, heurt, coupure, écrasement, chute	Port de gants et des chaussures de sécurité (S1P minimum).	S D P ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents.
		Port de casques.	S D P ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents.
		Port des harnais pour les travaux en hauteur. Harnais obligatoire, avec longe, enrouleur (Matériel conforme code du travail et attestation de vérification périodique).	S D P ST	Responsabilité de chaque entreprise pour la conformité et le contrôle des EPI.
	Incendie, hygiène	Interdiction de fumer dans tous les locaux. 2 chariots contenant 1 extincteur à eau 6L et 1 extincteur CO2 9kg sont à disposition de chaque côté de la scène il doivent rester accessibles. Des extincteurs en réserve sont mis à disposition par l'Arcadium en fonction des risques particuliers.	S D P ST	
Livraison	Choc, heurt liés à la circulation de véhicules,	Protocole de livraison annexé au présent document à consulter.	S, D, P, ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents chargés de respecter le protocole
		Permis de conduire en adéquation avec le véhicule.	S, D, P, ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents utilisateurs de véhicule ou d'engin
		Contrôle technique des véhicules et assurances.	S, D, P, ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres véhicules.
Utilisation du quai hydraulique, des portes sectionnelles et des rampes. <b>Déchargement du matériel</b>	Risque de chute, écrasement, choc, heurt, liés à la mauvaise utilisation matériel,	Quai et portes sectionnelles conformes avec contrôles périodiques.	S	Les registres de sécurité et les rapports sont à la disposition des utilisateurs, auprès de la direction de l'Arcadium.
		Agents formés à la manoeuvre du quai et des portes sectionnelles avant utilisation	S, D, P, ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents.
		Aucun agent sur les plateformes et respect d'un périmètre de sécurité, lors des manoeuvres des quais hydrauliques. Ne pas stationner sous les portes lors de leur manoeuvre.	S, D, P, ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents.

Phase de travail	Risque identifiés	Moyens de prévention mis en œuvre	Responsable	Observation gestionnaire de la salle
Utilisation du chariot élévateur automoteur, <b>Manipulation de Flight Case, transpalette manuel</b>	Choc, heurt liés à la circulation de véhicules,	Personnel habilité à conduire le chariot élévateur ( type 3) ( attestation de stage +autorisation du chef d'entreprise+autorisation médicale). Identification des agent habilités, voir chapitre 4	S, D, P, ST	Autorisation, aptitude médicale, attestation, formation : Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents
		Contrôle technique des engins et assurances.	S	Les registres de sécurité et les rapports sont à disposition des utilisateurs, auprès de la direction de l'Arcadium.
Montage des structures au sol, ancrages, pose des chaines moteurs, des élingues, des guindes, levage. Utilisation de nacelle élévatrice.	Risque de chute de rupture, choc, heurt liés à la mauvaise utilisation du matériel au non respect des règles de montage ou au mauvais état du matériel.	Conformité du matériel utilisé, respect des périodicités de contrôles, maintenance. Les agents doivent disposer des documents relatifs aux caractéristiques et aux contrôles du matériel utilisé. Formation, habilitation et autorisation du chef d'entreprise pour les travaux de levage, en hauteur, et l'utilisation de nacelles élévatrices	S, D, P, ST	Les registres de sécurité, la documentation et les rapports de contrôles sont la à disposition des utilisateurs, auprès de la direction de l'Arcadium, pour le matériel de l'Arcadium uniquement. La conformité du matériel amené par les diffuseurs les producteurs ou les sous traitants doit être vérifié par le diffuseur ou son représentant. Pour tout autre matériel n'appartenant pas à l'Arcadium les entreprises doivent mettre à la disposition de leurs agents les documents ad hoc. Autorisation, aptitude médicale, attestation, formation : Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents. Pas de stationnement de personnes sous les charges lors des opérations de levage.
		Validation des points d'ancrages par l'Arcadium obligatoire. Levage vertical, Y et patte d'oie interdits	S, D, P, ST	Validation effectuée par la salle à partir des CMU par ancrage et des implantations fournies par les diffuseurs ou les producteurs avant le montage. Les monteurs sont responsables du respect de ces CMU.
		Adéquation du matériel utilisé au sens de l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications d'appareils et accessoires de levage. Respect des CMU. Application de la réglementation ERP. Doublage des points d'ancrage.	D, P, ST	Les examens de montage et d'adéquation ainsi que l'application de l'arrêté du 05/02/2007 (ERP de type L), en ce qui concerne les consignes de montage, les vérifications techniques et les précautions d'exploitation relèvent de l'unique responsabilité des monteurs.
Utilisation du palan passerelle poursuite CMU 100Kg et accès passerelle poursuite	Risque de chute de rupture, choc, heurt liés à la mauvaise utilisation du matériel au non respect des règles de montage ou au mauvais état du matériel.		D, P, ST, S	L'accès à la passerelle, lorsque le gradin est avancé, se fait par l'échelle crinoline au lointain puis par la passerelle centrale. Lorsque le gradin est dans son logement, penser à neutraliser l'accès à la passerelle centrale, depuis la passerelle poursuite.
Utilisation des rails de roulement	Suspension directe sur les rails et non respect des contraintes liées aux palonniers et aux rails de roulement.	Affichage des consignes, dans le bureau régisseur, dans l'armoire de commande du pont de face et dans les passerelles.	D, P, ST, S	Les producteurs et les diffuseurs doivent rappeler à leurs sous traitants ainsi qu'à leur personnel qu'il est strictement interdit : - de suspendre directement des charges sur les rails, ces derniers étant exclusivement réservés à la suspension des 4 ponts de son aux occultations en utilisant les chariots adéquats et au pont de face, - de suspendre des charges de part et d'autre d'une boucle d'ancrage (le nombre minimum de boucles d'ancrage entre 2 suspension est de 2)

Phase de travail	Risque identifiés	Moyens de prévention mis en œuvre	Responsable	Observation gestionnaire de la salle
	Déplacement des chariots,	Ne jamais effectuer seul cette opération,	D, P, ST, S	La manipulation des chariots et l'utilisation des rails sont exclusivement réservées au personnel de l'Arcadium.
	Respect des CMU rails et chariots	Maxi 1T par rails, 2 types de chariots 500Kg et 1T	S	Des techniciens de l'Arcadium sont présents lors des montages
Utilisation du pont de face et des ponts de scène	Respect de l'abaque de charge, manœuvre, mise en sécurité	L'implantation et la charge sont validées par l'Arcadium. Les abaque sont disponibles dans l'armoire de commande.	S, D, P, ST	Les manœuvres montée/descente et la sécurisation du pont (élingage de sécurité) sont de la responsabilité des monteurs.
Raccordement électrique des moteurs, du matériel électrique lumière et son.	Travaux électriques, disjonction, incendie	Matériel électrique conforme, attestation de conformité et vérification périodique à jour.	S, D, P, ST	les registres de sécurité, la documentation, les schémas et les rapports de contrôles sont à disposition des utilisateurs, auprès de la direction de l'Arcadium, pour le matériel de l'Arcadium uniquement
		Les prestataires ou organisateurs doivent attendre la validation de l'électricien de l'Arcadium avant tout raccordement.		La conformité du matériel loué par les diffuseurs les producteurs ou les sous traitants doit être vérifié par le diffuseur ou son représentant.
		Formation, habilitation et autorisation du chef d'entreprise pour les travaux électriques	D, P, ST	Autorisation, aptitude médicale, attestation, formation : Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents
		Respect de la sélectivité des protections à partir des alimentations mises à disposition par l'Arcadium. Mise en place des liaisons équipotentielles avec les structures (scène, grill, poutres,...) Vérifier l'absence de tension sur les alimentations mises à disposition par l'Arcadium avant tout raccordement sur des installations provisoires. La mise sous tension s'effectue est effectuée par l'électricien de l'Arcadium	D, P, ST	Un électricien de l'Arcadium est toujours présent lors des montages. Les raccordements et les installations provisoires et semi-provisoires relèvent de l'unique responsabilité de l'électricien du diffuseur ou du producteur.
Catering, préparation des repas	Appareil de cuisson, cuisine, ventilation.	Se garantir de la conformité des équipements installés. Eviter l'encombrement de la cuisine, évacuer rapidement les déchets. Utiliser l'extracteur de la cuisine. Respecter les puissances électriques disponibles sur les prises de la cuisine. Respecter les puissances électriques disponibles sur les prises de la cuisine.	D, ST	Demander des chariots si besoin aux agents de l'Arcadium.
	Préparation des repas	Respect des règles d'hygiène	D, ST	Utilisation des frigos mis à disposition par l'Arcadium.
Costumière	Utilisation de fer à repasser, encombrement des dégagements par les costumes,	Se garantir de la coupure des fers à repasser après utilisation, tenir dégager les circulations des loges.	D, ST	

**6. EMARGEMENT SALLE ET DIFFUSEUR :**

**Le diffuseur et son représentant acceptent :**

de se conformer et de faire respecter, par son personnel, par la production et les sociétés sous-traitantes, les consignes ci-dessus, ainsi que les règles générales d'hygiène et de sécurité imposées par la législation du travail en vigueur,

d'accueillir les productions et les sociétés sous traitantes et de leur faire visiter le site avant le montage,

de transmettre le plan de prévention et son annexe, en s'assurant de leur bonne compréhension, aux productions et aux sociétés sous traitantes avant chaque manifestation.

**Le diffuseur et son représentant attestent :**

avoir reçu un exemplaire complet du plan de prévention et du protocole de déchargement,

avoir identifié les risques de son intervention,

avoir pris les mesures de prévention pour limiter, voir annuler les risques liés à l'intervention

connaître et respecter les consigne en cas d'accidents, d'incendie, d'évacuation générale.

Représentant de l'Arcadium (S)	Représentant diffuseur ou de l'organisateur (D)
<p><b>Nom, prénom:</b></p> <p><b>Date :</b></p> <p><b>Signature :</b></p>	<p><b>Nom, prénom:</b></p> <p><b>Date :</b></p> <p><b>Signature :</b></p>

# ANNEXE 1: PROTOCOLE DE SECURITE, PLAN DE CHARGEMENT ET DE DECHARGEMENT

## 1. L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

Raison sociale : Mairie d'Annecy  
 Nom du service : Arcadium  
 Adresse : 32 boulevard du Fier 74000 Annecy  
 Téléphone : 04 50 88 38 74

## 2. LES OPERATIONS

NATURE DE L'OPERATION : Chargement/déchargement  
 SITE, LIEU, ACCUEIL: Quai de déchargement Arcadium Annecy  
 Tel : 04.50.88.38.74  
 06.77.07.74.56

## 3. ORGANISATION DES SECOURS

Sce Sécurité : 04 50 88 39 85 S.A.M.U. ....15....  
 Sce Entretien : 06 77 07 74 56 Pompiers .....18.....

RISQUES D'INTERFERENCE LORS DES	MESURES DE PREVENTION
Nature de la marchandise : Flight Case, matériel scénique, matériel électrique, matériel divers exposants salons.	Habilitation de conduite, autorisation de l'employeur et aptitude médicale OBLIGATOIRE pour la conduite du chariot automoteur.
Risques inhérents aux marchandises transports.	Mise en place du quai hydraulique obligatoire pour les livraison · hauteur de scène
Risques liés à la présence de nombreux véhicules et de marchandise et de pion dans les phases de montage et de démontage.	S'assurer de la bonne stabilisation de la rampe entre le quai de déchargement et la scène, mise en place des plaques d'obturation de chaque côtés de la rampe et des butées sur les barrières pour bloquer l'ouverture des portes.
Matériel de manutention utilisation chariot automoteur Transpal, chariots.	L'organisation des phases de livraison ou d'enlèvement des marchandises par les exposants ou les intervenants divers est de la responsabilité du diffuseur ou de l'organisateur ou de leur représentant.
Visibilité sur les aires de livraison ou sur les parking, intempéries.	Il veillera prioritairement à la rotation des véhicules afin d'éviter au mieux l'encombrement des parkings et la présence conjointe des piétons.  Les organisateurs ne doivent pas hésiter à demander, auprès de l'Arcadium, la mise en service des éclairages extérieurs ainsi que le déneigement ou le salage des sols en cas de besoin.

Représentant de l'Arcadium (S)	Représentant du diffuseur ou de l'organisateur(D)
--------------------------------	---

Nom, prénom:	Nom, prénom:
Date :	Date :
Signature :	Signature :



## ANNEXE 2: INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS

### POUR L'UTILISATION DE EQUIPEMENTS DE LEVAGE

#### CONSIGNES PARTICULIERES POUR LE RIGGING ET LE LEVAGE

Le plan de prévention de l'Arcadium est disponible au bureau technique.

Les charges et les points d'ancrages doivent être systématiquement validés par les techniciens de l'Arcadium avant le montage.

Les techniciens de l'Arcadium sont les seuls habilités à manipuler les rails de roulement et leurs chariots, ainsi que les ponts dédiés aux rideaux

La documentation des équipements mis à disposition par l'Arcadium est consultable, au bureau technique et dans l'armoire de commande du pont de face, notamment les abaques des ponts.

Les examens de montage et d'adéquation des équipements, n'appartenant pas à l'Arcadium, sont à la charge des organisateurs et de leur personnel.

Un pont de face motorisé et des ponts de scène sont mis à la disposition des organisateurs, leurs positionnements en profondeur sont effectués en présence d'au moins un technicien de l'Arcadium. Les organisateurs et leur personnel peuvent en régler les hauteurs depuis l'armoire de commande côté jardin pour le pont de face, et depuis l'armoire de l'organisateur pour les ponts de scène

La mise en place et la libération de l'élingage de sécurité leur incombent.

Il est strictement interdit :

- de suspendre une charge directement sur les rails;
- de suspendre une charge de part et d'autre d'une boucle d'ancrage :

Un pont de face motorisé et des ponts de scène sont mis à la disposition des organisateurs, leurs positionnements en profondeur sont effectués en présence d'au moins un technicien de l'Arcadium. Les organisateurs et leur personnel peuvent en régler les hauteurs depuis l'armoire de commande côté jardin pour le pont de face, et depuis l'armoire de l'organisateur pour les ponts de scène

La mise en place et la libération de l'élingage de sécurité leur incombent.

Il est strictement interdit :

- de suspendre une charge directement sur les rails;
- de suspendre une charge de part et d'autre d'une boucle d'ancrage :